



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Zoom

Mercredi 27 septembre 2023

1. Bienvenue et présentations

Le président Emiel Brouckaert souhaite la bienvenue à tous les participants. Brendan Byrne et Geert Meun se sont excusés avant la réunion. La présidence du groupe des États membres de EOS s'est également excusée et a dû annuler sa participation en raison d'autres engagements. Le Secrétariat fournira une mise à jour de la dernière réunion du groupe technique le 6 septembre au point 4 de l'ordre du jour.

Points d'action de la dernière réunion (5 juillet 2023, Gand)

1	Le secrétariat recueillera les suggestions écrites des membres du comité exécutif, ajoutera la définition de GD dans le RdP, rédigera des amendements et les présentera au comité exécutif pour approbation écrite afin de les soumettre à l'AG en septembre.
	Approuvé par le Comité exécutif, commentaires reçus de l'EAA au cours de la procédure d'approbation de l'AG
3	Les membres doivent envoyer des questions supplémentaires au directeur Donatella et des commentaires supplémentaires sur son intervention au Secrétariat pour un suivi écrit.
	Demande par courrier électronique envoyée aux membres le 07/07, aucune réponse reçue
3	Le secrétariat transmettra à la présidence du MSG du EOS la liste des sujets en suspens du CC EOS, tels qu'ils ont été soulevés au cours du premier semestre, en ajoutant la question de savoir si les possibilités de pêche en mer Celtique seront discutées.
	Soumis à la présidence du MSG EOS le 28/07
4	Le secrétariat se concertera avec l'équipe chargée de l'examen des performances au sujet de la structure du rapport final.
	Courriel envoyé le 07/07, réunion tenue le 11/08
5	Le secrétariat ajoutera "gestion basée sur les écosystèmes" au GT3, ajustera les groupes de travail entre parenthèses et ajoutera le GT en tant qu'initiateur dans le GT CC EOS.
	La Commission a été informée de la mise à jour du programme de travail de l'année 19 le 6 juillet.

2. Approbation des points d'action des groupes de travail

Groupe de travail 1 Mer d'Irlande

1	Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs commentaires sur l'outil de feux de signalisation des étranglements.
---	---



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

2	Le président et le secrétariat assureront le suivi de l'exemption de minimis pour l'églefin.
3	Rédaction par le secrétariat d'une lettre à la Commission et aux États membres concernant la non prise en compte de la dérogation relative à l'aiguillat.
4	Les membres doivent fournir au secrétariat des commentaires écrits sur le plan de rejets du Royaume-Uni avant le 20 septembre.

Groupe de travail 2 Mer celtique et ouest de l'Écosse

1	Les membres enverront leurs contributions à la consultation au secrétariat avant le 20 septembre, en se conformant autant que possible au format de consultation disponible en ligne. Le secrétariat vérifiera alors quel format de réponse est possible et préparera un projet de conseil sur la base des conseils précédents et des commentaires reçus des membres.
2	Le Secrétariat partagera une version mise à jour de la feuille de calcul de l'étranglement par les feux de circulation après la réunion. Les membres l'examineront et enverront au secrétariat leurs commentaires sur les stocks de l'ouest de l'Écosse.
3	À la suite de l'atelier sur le merlu qui s'est tenu en juin 2023, les questions en suspens relatives à la composition des captures et à l'application du règlement sur les mesures techniques dans les États membres seront abordées directement avec l'EFCA.
4	Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission demandant que le CIEM et le CSTEP soient invités à examiner les maillages et les dérogations pour le merlu, respectivement.
5	Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission sur la nécessité d'une collaboration constructive, en particulier sur les questions techniques.
6	Suite à la réunion du 26 septembre organisée par la DG MARE sur les EMV, le CC discutera du suivi de ce sujet lors de la réunion du Comité exécutif du 27 septembre.

ACTION : reformuler les points d'action 4 et 5 du WG2

Groupe de travail 3 Canal

1	Le CNPMEM contactera le Secrétariat après la réunion en France sur le rouget avec une proposition actualisée.
2	Les contributions des membres sur les risques d'étranglement seront rassemblées par le secrétariat et examinées par le groupe de réflexion sur l'obligation de débarquement en vue de préparer un avis. Le secrétariat communiquera aux membres une version actualisée de la feuille de calcul afin qu'ils puissent, le cas échéant, formuler d'autres commentaires.
3	Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les FMP au Secrétariat avant le 20 septembre. Une réponse sera préparée pour les espèces démersales non soumises à quota de la mer et de la Manche, les poissons plats mixtes de la mer du Nord méridionale et de la Manche orientale, ainsi qu'une réponse supplémentaire pour les coquilles Saint-Jacques et le bulot.
4	Le secrétariat doit rédiger une lettre sur les impacts des HPMA britanniques à l'intention de la Commission.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Groupe de travail horizontal

1	Le Secrétariat doit rédiger un avis sur le plan MPA/ORE/SPA de la mer d'Irlande, sur la base du document KFO / ISEFPO fourni et de la réponse des membres du HWG à la demande de contribution.
2	Les membres du HWG proposeront des dates pour les réunions des parties prenantes de Mission Atlantique en 2024 après réception des sujets de discussion.
3	Proposer une discussion au Comité exécutif sur la question de savoir si la CC EOS doit ou non répondre directement aux consultations du Royaume-Uni sur les FMP, les plans REM et les rejets.
4	Renouveler le groupe de réflexion sur le crabe brun avec un nouveau mandat pour assurer le suivi des questions soulevées dans l'avis soumis en septembre 2023, une fois la réponse de la COM reçue.
5	Le CC EOS enverra une autre lettre au groupe Irish Seafood/ORE pour lui demander de faire le point sur sa demande d'adhésion.

ACTION : Suivi de l'initiative VME - demande au WG2 de donner son avis sur la manière de suivre l'initiative, demande aux membres de donner leur avis sur la manière dont ce travail devrait être traité - le secrétariat doit assurer le suivi avec Ed Farrell et la coordination avec le SWWAC.

3. Dialogue avec la DG MARE - Thomas Brégeon, Chef d'unité adjoint MARE C5

Le président souhaite la bienvenue à Thomas Brégeon, chef adjoint de l'unité MARE C5.

M. Brégeon a remercié le CC EOS pour son invitation et a fait part des excuses du directeur Fabrizio Donatella.

Il a déclaré que la réunion du SCF qui s'est tenue le 22 septembre était la réunion de clôture d'une année productive et a souligné les réalisations du mois de juillet, notamment la décision sur un mécanisme permanent de transfert volontaire entre l'UE et le Royaume-Uni, les lignes directrices pour la notification des mesures entre l'UE et le Royaume-Uni afin de s'assurer que les mesures sont conformes aux exigences du TCA, ainsi que les recommandations concernant l'alignement des TAC pour quatre stocks partagés en mer du Nord. Les travaux sur les mantes et les raies ont également progressé et un plan de travail à long terme a été adopté.

Afin de faciliter les discussions concernant les consultations annuelles et de clarifier autant de questions que possible à l'avance, un contact préliminaire a été établi avec le Royaume-Uni, en tenant compte des difficultés liées à un nombre croissant d'avis sur des captures nulles ou une tendance à la baisse. *"Tous les travaux techniques et les avis envoyés par le CC sont très importants pour préparer la stratégie et la proposition concrète que nous mettrons sur la table"*. Le mandat est actuellement discuté avec le Conseil, avant le processus de consultation avec le Royaume-Uni qui débutera en octobre/novembre.

Suite à la publication du paquet PCP en février, les conclusions du Conseil ont été adoptées en juin. Le Parlement européen travaille en parallèle sur trois rapports d'initiative sur le fonctionnement de la



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PCP qui devraient être présentés à la commission PECH en octobre. Un dialogue est également en cours entre la Commission et les États membres en ce qui concerne les spécificités nationales et les défis liés à la mise en œuvre du plan d'action.

Le président remercie M. Brégeon pour cette mise à jour détaillée et répond aux questions.

Patrick Murphy a demandé si les délais pour la réserve d'ajustement du Brexit pouvaient être revus et éventuellement prolongés.

Jan Kappel a fait référence à la loi sur la restauration de la nature et s'est demandé si la PCP serait l'une des questions à débattre à cet égard.

Sean O'Donoghue demande si une date de début a été fixée pour les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni et si un nombre important de cycles est envisagé. Il mentionne l'avis sur les captures nulles comme un sujet clé dans le cadre du SCF et fait remarquer que dans le cadre de l'ACC, les deux parties sont censées se mettre d'accord sur la manière de traiter cette question. *"Y a-t-il eu beaucoup d'interaction à ce stade entre l'UE et le Royaume-Uni sur les options de captures nulles ?* En ce qui concerne le rapport sur la PCP et les conclusions du Conseil, il demande comment la Commission va faire avancer les choses et quels seront la feuille de route et le calendrier une fois que l'avis du Parlement sera également disponible.

John Lynch demande un complément d'information sur ce qui a été discuté/accordé sur le plan à long terme pour les raies.

En ce qui concerne le financement des BAR, M. Brégeon a confirmé qu'il avait pris note de cette demande d'extension du délai de mise en œuvre et qu'il en informerait les collègues de MARE C2 qui s'occupent de cette question.

La loi sur la restauration de la nature étant un dossier global relevant à la fois de la DG MARE et de la DG ENV, il transmettra la question de M. Kappel à ses collègues.

[Mise à jour reçue après la réunion :

En ce qui concerne les liens entre la loi sur la restauration de la nature et la PCP, la proposition de loi sur la restauration de la nature (LRN) complète la politique environnementale existante et est conçue pour fonctionner efficacement en synergie avec la législation environnementale de l'UE. Lorsque la protection des habitats côtiers et marins exige que les activités de pêche ou d'aquaculture soient réglementées, c'est la politique commune de la pêche (PCP) qui s'applique. Les États membres doivent exploiter pleinement les possibilités offertes par la PCP. Les plans nationaux de restauration (instruments clés pour la mise en œuvre des LRN) doivent tenir compte des mesures de conservation que les États membres ont déjà prises et/ou ont l'intention d'adopter dans le cadre de la PCP, y compris les mesures de conservation au niveau national et les recommandations conjointes que les États membres ont prises et/ou ont l'intention de mettre en œuvre conformément à la procédure de régionalisation de la PCP. Il est nécessaire d'intensifier considérablement la cartographie, la surveillance et la recherche, et de favoriser la coopération régionale dans le cadre du processus de régionalisation de la PCP pour la mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche qui seront nécessaires à la restauration. La LRN n'impose aucune obligation directe aux pêcheurs, mais seulement aux États membres. La restauration des écosystèmes marins et côtiers, en particulier des



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

habitats importants pour le frai et la reproduction des poissons, permettra aux stocks de poissons de se reconstituer et contribuera à fournir aux pêcheurs des avantages économiques et sociaux grâce à l'augmentation des captures. De nouvelles formes de revenus seront également disponibles, à mesure que les modèles économiques s'adapteront. Le tourisme et les activités récréatives, par exemple, sont susceptibles d'augmenter les revenus, car les écosystèmes sains sont des lieux de prédilection pour un tourisme de qualité. La LRN est en cours de négociation. La Commission travaille d'arrache-pied avec les colégislateurs pour parvenir à un résultat qui permette de relever les défis tout en garantissant une cohérence totale avec la législation relative à la PCP.

En ce qui concerne la réserve d'ajustement du Brexit, en prévision de la clôture de la période BAR à la fin de 2023, et en raison de la faible utilisation des fonds disponibles dans les secteurs et les États membres, les États membres ont été autorisés à transférer les allocations BAR non utilisées à REPowerEU dans le cadre de leur plan de relance et de résilience à la fin de février 2023. Dans l'ensemble, les États membres ont transféré 38 % du budget total de la BAR à REPowerEU. L'explication générale fournie pour le transfert des fonds BAR non utilisés à REPowerEU est que l'impact négatif direct du Brexit a été moins sévère et immédiat que prévu dans la plupart des secteurs économiques. En outre, en raison du délai limité pour l'utilisation des BAR, il était difficile pour les États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des régimes d'aides d'État à temps. Les six États membres ayant affecté des montants au secteur de la pêche ont transféré entre 13 % (Irlande) et 69 % (France). Le montant minimum affecté aux communautés côtières locales et régionales dépendant de la pêche pour les six États membres concernés a été réduit en conséquence. Néanmoins, sur la base de leurs notifications d'aides d'État et d'autres informations fournies aux services de la Commission, les six États membres concernés (BE, DK, DE, IE, FR et NL) ont déjà dépassé le minimum initial de leur allocation budgétaire pour les aides liées à la pêche (c'est-à-dire le minimum avant le transfert de fonds à REPowerEU). Alors que le soutien du BAR se concentre sur le soutien à court terme, l'EMFAF est conçu pour prendre le relais du BAR pour l'adaptation structurelle à moyen et long terme du secteur dans le sillage du Brexit. L'EMFAF est néanmoins limitée en termes de budget et de portée du soutien].

Il a déclaré qu'aucune date n'avait encore été fixée pour le début des négociations avec le Royaume-Uni, mais qu'il s'attendait à ce que la fin du mois d'octobre marque le début de cette période de discussions condensée et dense. Des réunions hebdomadaires seront organisées avec le Royaume-Uni, au cours desquelles une coordination avec les États membres et les parties prenantes sera nécessaire. La Commission est consciente de la situation délicate concernant l'avis sur les captures nulles, qui sera au cœur de la discussion technique à mener avec le Royaume-Uni avant d'entamer des consultations formelles.

La Commission fera le point à la suite des avis du Conseil et du Parlement sur le paquet PCP et analysera les éléments de ces conclusions pour alimenter ses réflexions sur la mise en œuvre du paquet PCP. Aucun calendrier n'est disponible pour le moment, mais comme il s'agit d'un dossier très important, le travail en cours mobilisera également les collègues, en particulier ceux du MARE D3. Le MARE sera prêt à contribuer à l'établissement des priorités du nouveau collège en fonction des élections de l'année prochaine et préparera des propositions en fonction de la direction indiquée par les nouvelles priorités politiques. Les préparatifs internes à ce sujet sont en cours.

En ce qui concerne les raies, Paulo Vasconcelos a indiqué qu'il n'y avait pas de mise à jour spécifique du récent SCF et a rappelé que ce processus a commencé il y a longtemps et a bénéficié de l'excellent atelier conjoint organisé par le CC EOS/NSAC sur ce sujet. La Commission a commencé à engager des



discussions techniques avec des scientifiques, ce qui est important pour préparer la feuille de route. Deux documents officieux ont été élaborés, l'un concernant la méthodologie relative à l'établissement hypothétique de TAC spécifiques aux espèces et l'autre concernant une feuille de route pour l'avenir. Cette dernière a été approuvée lors du dernier SCF, y compris un calendrier provisoire. La Commission continuera à s'engager bilatéralement au niveau technique pour aller de l'avant.

Le président a évoqué les élections à venir en 2024 ainsi que la date de 2026 pour la révision du TCA et s'est demandé si des discussions étaient déjà en cours ou si cela allait relever de la compétence de la prochaine Commission.

M. Brégeon a déclaré que la date de 2026 ne signifiait pas la fin de l'accord de libre-échange et que le chapitre sur la pêche continuerait à faire partie du cadre de discussion avec le Royaume-Uni. D'importantes échéances électorales auront lieu avant 2026, tant du côté britannique que du côté européen. La Commission réfléchit actuellement à la meilleure façon de se préparer à ce moment.

M. Murphy a déclaré que le rétrécissement de l'espace devenait un problème majeur pour les pêcheurs, avec des préoccupations majeures liées au déplacement potentiel et à l'accès aux zones de pêche. Il se demande si la DG MARE ou la DG ENV travaillent sur ce sujet et si les DG s'engagent dans une conversation sur les implications. Il a suggéré que cette question soit mise en avant si aucune action n'a été entreprise jusqu'à présent.

M. Brégeon reconnaît qu'il s'agit clairement d'un défi avec la planification de l'espace maritime en son cœur, ce qui peut être un défi en termes de temps car la planification de l'espace maritime est naturellement lente, touche au droit international et est complexe à articuler. Il a suggéré que le Forum bleu européen serait un bon cadre pour exprimer des points de vue à ce sujet.

Action : Les membres enverront au Secrétariat des informations sur les activités du Forum Bleu.

M. O'Donoghue a fait référence au nouveau règlement de contrôle convenu et a demandé quel était le délai d'entrée en vigueur de ce règlement et si la Commission prévoyait une campagne d'information à ce sujet.

M. Brégeon a déclaré qu'il se renseignerait auprès des collègues concernés au sujet d'une éventuelle campagne d'information et leur demanderait de faire rapport au CC. Il a fait part de l'appréciation de la Commission concernant la coopération avec le CC EOS en tant que contributeur clé et a estimé qu'il était important de poursuivre ce dialogue.

4. Sujets abordés lors du dernier groupe technique sur les EM

Le Secrétariat a indiqué qu'il s'agissait de la première réunion sous la nouvelle présidence néerlandaise du groupe. Les représentants ont été invités à la fin de la réunion pour faire le point sur les discussions.

- Projet de lettre à la Commission sur la demande de reconduction des mesures techniques en mer Celtique (soumis la semaine du 11 septembre)
- Projet de lettre à la Commission sur la demande de prorogation de la gestion de la dorade rose (soumis dans la semaine du 11 septembre)



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

- Discussion sur la préparation d'une recommandation commune sur la pêche dirigée des calmars. L'Irlande n'est pas en mesure de soutenir le texte actuel, d'où la nécessité de poursuivre les discussions.

Secrétariat de le CC EOS :

- Mise à jour sur les membres
- Mentionne l'atelier prévu du CC EOS/EFCA
- Demande de renseignements concernant les consultations sur le FMP au Royaume-Uni (les États membres ont accepté de répondre individuellement).
- Mentionné l'événement anniversaire du CC EOS/PelAC mars 2024

La prochaine réunion du groupe technique est prévue pour le 5 octobre.

5. Programme de travail et révision du budget du CC EOS pour l'année 18 (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Le Secrétariat a fourni une vue d'ensemble sur :

- les réunions organisées par le CC EOS et auxquelles il a participé au cours de l'année 18.
- Les recommandations soumises par le CC EOS et celles qui sont encore en cours, en relation avec les soumissions prévues dans la demande de subvention.
- Publication des rapports de l'atelier CC EOS.
- La prochaine réunion est prévue pour l'année 19.

Le CC EOS a atteint ses objectifs conformément à la demande de subvention soumise à la Commission.

Le Secrétariat a ensuite donné un aperçu des comptes de l'année 18 selon la nouvelle approche forfaitaire.

Enfin, le Secrétariat a informé le Comité exécutif du nouvel accord entre le CC EOS et BIM, approuvé par le Conseil d'administration de BIM le 18 septembre 2023. BIM devrait déménager en 2024 avec de nouveaux plans basés sur une approche de bureau ouvert. Le CC EOS disposera occasionnellement d'un bureau à accès direct, d'un parking pour le personnel et les visiteurs, de salles de réunion, d'un service de réception, du centre d'affaires de la BIM et de tous les équipements associés, ainsi que d'une assistance informatique. BIM cessera d'assurer la gestion des salaires pour CC EOS à partir du 01/01/2024. La gestion des salaires sera confiée à une agence spécialisée. Cette convention est assortie d'une redevance annuelle de 15 000 € et a été signée le 25 septembre 2023.

6. Calendrier des futures réunions (Secrétariat)

Le Secrétariat a présenté une proposition visant à modifier le calendrier des réunions du CC EOS, notamment en reportant les réunions des groupes de travail et du Comité exécutif de septembre à octobre, après le début d'un nouvel exercice financier, afin d'examiner le programme de travail et d'orienter le travail du Comité consultatif. Les réunions de mars et de juillet resteraient inchangées et



une assemblée générale serait organisée en septembre avant la clôture de l'exercice financier. Le Secrétariat a expliqué que cette proposition est motivée par le fait que les discussions des GT ne commencent qu'à mi-parcours du programme de travail et que les deuxième et troisième cycles de réunions actuels (juillet et septembre) sont trop rapprochés. De plus, peu de travail peut être effectué pendant les vacances d'été pour préparer les réunions des groupes de travail en septembre.

Étant donné que le Comité exécutif doit approuver le rapport annuel à l'Assemblée générale en septembre, une procédure écrite pourrait être mise en place.

ACTION : Présenter cette proposition à l'Assemblée générale.

Le Secrétariat a également fait une brève mise à jour sur l'événement anniversaire du CC EOS/PelAC prévu pour le 14 mars 2024. De plus amples détails ont été donnés sur le lieu, le calendrier et les invités. Une estimation budgétaire a également été fournie.

7. AOB

Une question a été posée sur la manière de répondre aux consultations actuelles du DEFRA, directement ou par l'intermédiaire de la Commission.

Le CNPMEM a estimé qu'il serait moins stratégique d'envoyer des informations détaillées directement au Royaume-Uni et préférerait envoyer des réponses plus générales concernant l'amélioration de la coopération et le besoin d'harmonisation. Dans le même temps, il a estimé qu'il était important d'envoyer des conseils à la Commission afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de veiller à ce que les dispositions de l'accord de coopération technique soient correctement respectées.

M. Lynch est d'accord pour envoyer des commentaires plus larges au Royaume-Uni et se réfère au projet de soumission sur le FMP pour la coquille Saint-Jacques qui reflète cette approche. Il ajoute que tous les travaux doivent être menés en gardant à l'esprit l'accord de coopération technique ainsi que les travaux du SCF.

Philippe a suggéré d'utiliser davantage le forum inter-AC sur le Brexit dans ces circonstances, si possible.

ACTION : Le Secrétariat soumettra à la Commission l'avis du CC EOS sur ces sujets.

La question a été soulevée de savoir comment le travail du groupe de travail sur le crabe brun pourrait être poursuivi après le départ à la retraite de la présidente.

Le Secrétariat a estimé qu'il serait difficile de remplacer la présidente sortante, Norah Parke, qui s'est consacrée à la gestion de ce groupe de discussion au cours des dernières années. Il a suggéré d'attendre la réception de la réponse de la Commission à l'avis soumis le 22 septembre et d'identifier toute action de suivi en fonction du contenu de cette réponse.

Manu Kelberine a soulevé les questions de la consommation de poisson et du prix des carburants et a



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

demandé comment les autres pays traitaient ces questions.

M. Murphy répond qu'en Irlande, ces questions ont été soulevées auprès du ministre compétent, mais que rien n'a malheureusement été fait depuis. Les organisations de pêche s'efforcent de créer une couverture médiatique afin de communiquer ces questions au grand public. Il a ajouté qu'il serait souhaitable que l'industrie et le CC s'impliquent davantage auprès des États membres en ce qui concerne le partage d'informations sur leur programme de travail, leur budget et l'allocation de l'argent de la FEM.

Après que M. Woodlock a mentionné la couverture radio de ce sujet spécifique en Irlande, M. José Beltran a ajouté qu'il s'agissait d'un thème récurrent en Espagne également. Son organisation, OPP-7 Burela, a mené des initiatives de promotion et d'information auprès des écoles et d'autres groupes, afin de promouvoir la consommation de produits de la mer, y compris d'un point de vue nutritionnel. Il estime que les avantages nutritionnels de la consommation de produits de la mer devraient également être mieux mis en évidence.

Le Secrétariat a estimé que le CC ne pouvait pas poursuivre cette question en tant que sujet autonome, mais qu'il devait utiliser les canaux existants, par exemple le groupe de travail conjoint du NSAC/CC EOS sur les aspects sociaux, qui a abordé la question des prix des carburants dans le passé, ainsi que le MAC.

ACTION : Les questions de tarification, tant du point de vue des coûts que des recettes, doivent être abordées dans le groupe de travail conjoint sur les aspects sociaux et le secrétariat doit mettre ces questions en évidence auprès du MAC.

8. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

Points d'action

1	Suivi du processus des EMV et liaison avec le SWWAC
2	La DG MARE assurera le suivi de deux questions en suspens : - Demande d'extension de la réserve d'ajustement du Brexit Lien entre la PCP et la loi sur la restauration de la nature
3	Le secrétariat soumettra à la Commission l'avis du CC EOS sur les consultations FMP au Royaume-Uni.
4	Les questions de tarification, tant du point de vue des coûts que des recettes, doivent être abordées dans le groupe de travail conjoint sur les aspects sociaux et le secrétariat doit mettre ces questions en évidence auprès du comité de coordination de l'agriculture.

Le président remercie tous les participants et clôt la réunion.

Les participants



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Emiel Brouckaert (Président)	Rederscentrale
Bruno Dachicourt	ETF
Gerald Hussenot	Poisson bleu
Jan Kappel	EAA
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
John Lynch	IS&EFPO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Anaïs Mourtada	CNPMEM
Patrick Murphy	IS&WFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Irene Prieto	ANASOL
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Dominique Thomas	OP CME MMN
Johnny Woodlock	Sanctuaire de phoques irlandais
Arthur Yon	DU NORD
Experts et observateurs	
Thomas Brégeon	DG MARE
Julia Rubeck	DG MARE
Paulo Vasconcelos	DG MARE
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutif adjoint